FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Date de réception de la demande

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration générale de l'enseignement (AGE)
Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR)
Direction de l'Agrément des Prestataires de Soins de Santé
Rue Adolphe Lavallée, 1 - 1080 Bruxelles
agrementsante@cfwb.be
Les demandes introduites par courriel ne sont pas acceptées mais vous pouvez les introduire via le formulaire électronique[1]

Formulaire de demande d'agrément en tant qu'ambulancier de transport non-urgent de patients pour les diplômes obtenus auprès d'un établissement d'enseignement ou d'un opérateur de formation qui est organisé, subventionné ou agréé par la Communauté Française

À compléter par le demandeur (en lettres majuscules s.v.p.)
Veuillez cocher ce qui vous correspond

☐ **Je demande un agrément définitif sur la base de mon diplôme :**

Vous êtes titulaire d'un diplôme sanctionnant une formation d'au moins 160 heures, dont le programme d'études répond aux conditions énumérées à l'article 3 de l'arrêté royal du 14 mai 2019 relatif à la profession d'ambulancier de transport non urgent de patients (M.B.11.06.2019).

Joindre les documents suivants :

- une copie recto-verso de la carte d'identité ;
- une copie du certificat de réussite/diplôme ;
- le programme de formation détaillé ainsi que les cours que vous avez suivis (intitulés des cours et nombres d'heures par cours);
- le détail des stages authentifié (cachet de l'établissement d'enseignement/de l'opérateur de formation, avec signature du responsable de celui-ci).

L'Administration se réserve le droit de vous réclamer ultérieurement des documents et/ou informations complémentaires.

Les pièces justificatives suivantes ne sont pas acceptées :

- les relevés de notes ;
- les attestations de fréquentation ;
- les attestations de réussite non authentifiées (sans cachet de l'établissement d'enseignement/de l'opérateur de formation, sans signature) ;
- les relevés de stage non authentifiés.

☐ **Je demande un agrément définitif sur la base de mon diplôme :**

Vous êtes titulaire, **avant le 1er septembre 2019**, d'un diplôme dans le domaine du transport non urgent de patients, sanctionnant une formation dont le niveau, mais pas complètement la formation théorique et la formation théorique et pratique et stages, est conforme à la formation visée à l'article 3, 1° de l'arrêté royal du 14 mai 2019 relatif à la profession d'ambulancier de transport non urgent de patients.

Joindre les documents suivants :

- une copie recto-verso de la carte d'identité ;
- une copie du certificat de réussite/diplôme ;
- le programme de formation détaillé ainsi que les cours que vous avez suivis (intitulés des cours et nombres d'heures par cours);
- le détail des stages authentifié (cachet de l'établissement d'enseignement/de l'opérateur de formation, avec signature du responsable de celui-ci).

L'Administration se réserve le droit de vous réclamer ultérieurement des documents et/ou informations complémentaires.

Vous pouvez être auditionné·e par la commission d'agrément pour tout complément d'information utile à la remise de son avis.

[1] www.enseignement.be - de A à Z - agrément des professionnels de la santé - métiers de la santé – orthoptiste-optométriste

Les pièces justificatives suivantes ne sont pas acceptées :

- les relevés de notes ;
- les attestations de fréquentation ;
- les attestations de réussite non authentifiées (sans cachet de l'établissement scolaire, sans signature) ;
- les relevés de stage non authentifiés

Vous pouvez introduire cette demande jusqu'au **31 août 2022 inclus**.

☐ **Je demande un agrément provisoire :**

Vous ne possédez pas de diplôme dans le domaine du transport non-urgent de patients mais à la date du 11/06/2019, vous êtes occupé·e par un contrat de travail en tant qu'ambulancier de transport non urgent de patients.

Joindre les documents suivants :

- une copie recto-verso de la carte d'identité ;
- une copie du contrat de travail ;
- une attestation d'emploi reprenant les éléments suivants :
  - les coordonnées de l'institution,
  - le service dans lequel vous êtes occupé.e,
  - la fonction exercée et les actes prestés,
  - la période d'exercice,
  - la date de l'attestation,
  - la signature et le cachet de l'institution.

Vous pouvez être auditionné·e par la commission d'agrément pour tout complément d'information utile à la remise de son avis.

Vous pouvez introduire cette demande jusqu'au **31 août 2022 inclus**.

☐ **Je demande un agrément provisoire :**

Vous ne possédez pas de diplôme dans le domaine du transport non-urgent de patients mais à la date du 11/06/2019, vous avez au moins un an d'expérience professionnelle en tant qu'ambulancier de transport non-urgent de patients au cours des 5 dernières années.

Joindre les documents suivants :

- une copie recto-verso de la carte d'identité ;
- une attestation d'emploi, par employeur, reprenant les éléments suivants :
  - les coordonnées de l'institution,
  - le service,
  - la fonction exercée et les actes prestés,
  - la période d'exercice et la durée du temps de travail,
  - la date de l'attestation,
  - la signature et le cachet de l'institution.

Vous pouvez être auditionné·e par la commission d'agrément pour tout complément d'information utile à la remise de son avis.

Vous pouvez introduire cette demande jusqu'au **31 août 2022 inclus**.

☐ **Je demande à convertir mon agrément provisoire en agrément définitif:**

Vous avez obtenu l'agrément provisoire ET vous avez réussi une formation complémentaire de minimum 40 heures portant sur les prestations techniques visés à l'article 4 **de l'arrêté royal du 14 mai 2019 relatif à la profession d'ambulancier de transport non-urgent de patients (M.B.11.06.2019)**.

Joindre les documents suivants :

- une copie recto-verso de la carte d'identité ;
- une copie de l'attestation de réussite.

Vous pouvez introduire cette demande jusqu'à 5 ans maximum après la date d'obtention de votre agrément provisoire.

Identification du demandeur	
Nom :	
Prénom :	
N° de registre national :	
Nationalité :	
Langue :	
Sexe (F/M) :	
Date de naissance :	
Lieu de naissance :	
Pays de naissance :	
Adresse :	
N° :	
Boite :	
Code postal :	
Commune :	
Pays :	
Téléphone :	
GSM :	
Courriel :	

Formation	
ÉCOLE / DIPLÔME	DATE du diplôme

Stage	
LIEU du stage	PÉRIODE de stage

Employeur	
LIEU de travail	PÉRIODE de travail

ATTENTION :

Les documents originaux fournis dans le cadre de cette demande ne seront pas restitués. Par conséquent, veuillez envoyer des copies sauf lorsqu'il est explicitement mentionné que l'original doit être communiqué.

Si nécessaire, nous nous réservons le droit de vous demander des documents et informations supplémentaires.

Veuillez envoyer le présent formulaire et les pièces justificatives à l'adresse suivante :

AGE-DGESVR
Direction de l'Agrément des Prestataires de Soins de Santé
Cellule 'Professions des Soins de Santé Non-Universitaires et professions de soins de santé mentale'
Commission d'agrément des ambulanciers de transport non-urgent de patients
Rue Adolphe Lavallée 1-1080 Bruxelles

Nom, prénom : _____

☐ Je déclare que les informations contenues dans le présent formulaire sont exactes.

Date : _____

Signature : _____